

MAIRIE DE MOUTIERS

PROCES VERBAL

RÉUNION DU 3 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, à la salle des associations sous la présidence de M. Yves
COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 28/04/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER
Maryvonne, M. PRIOUR Nicolas, M. DOUCIN David, Mme CHEDEMAIL Mathilde,
Mme OLIVRY Kélig, Mme LEMAILE Magali, M. ROBIDEL Johan, Mme FROMENTIN
Cécile, M. CORBIÈRE Sébastien, M. FOLIARD Cédric, M. DURAND Cédric

Excusés :

M. ALIX Didier donne pouvoir à Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

Mme CORNÉE Anne-Sophie

Secrétaire : M. FOLIARD Cédric

Invités : M. Quentin BOIS et Dorian COLOMBEL

ORDRE DU JOUR

**Présentation du nouveau club de foot de Moutiers par M. Quentin BOIS et M.
Dorian COLOMBEL**

Ajout du point supplémentaire n°4

I – TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie

II – URBANISME : régularisation vente parcelle B 680 au lieu-dit « L'Asnerie »

**III – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS : travaux route de la
Vieuville**

**IV - VENTE BIEN IMMOBILIER COMMUNAL 30 RUE DU PONT DES ARCHES :
deux propositions d'achat**

Objet n°1 – TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de revoir les tarifs du restaurant scolaire et
de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour conserver les
mêmes tarifs de garderie)

FIXE les tarifs de la cantine et garderie municipales comme suit, à compter du
1^{er} jour de la rentrée scolaire 2022/2023 :

CANTINE

Repas des enfants : 4.30 €

Repas des adultes : 7.00 €

Repas des bénévoles : gratuit

GARDERIE

7h30 à 8h30 :	1.20 €
17h à 18h :	1.20 €
18h à 18h30 :	1.20 €
Le ¼ d'heure après 18h30 :	2.90 €

Objet n°2 – URBANISME : régularisation vente parcelle B 680 au lieu-dit « L'Asnerie »

Monsieur Le Maire expose :

Lors de la séance du 28 octobre 1994, le Conseil Municipal a accordé la vente d'une portion de chemin communal à M. René LEMERCIER, représenté aujourd'hui par Mme Ginette LEMERCIER : parcelle B 680 au lieu-dit « L'Asnerie ».

A l'époque, toutes les démarches nécessaires à la vente ont bien été réalisées, mais l'acte de vente en lui-même n'a jamais été établi, et jamais déposé au service de publicité foncière. Monsieur Le Maire propose de régulariser la vente de cette parcelle en reprenant les conditions du 28/10/1994.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

REGULARISE et **VEND** la parcelle B 680 d'une superficie de 3a80 à Mme Ginette LEMERCIER

REPREND et **FIXE** le tarif voté en 1994, soit un forfait de 87.40 € pour la parcelle B 680

PRECISE que tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge des acquéreurs qui devront l'accepter

RAPPELLE que cette parcelle n'a aucune utilité publique tant par sa situation, son accès et sa surface.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatif à cette vente

Objet n°3 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS : réfection route de la Vieuville

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux sont prévus en juin 2022 pour la réfection de la route de la Vieuville.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de Vitré Communauté, au titre du Fonds de Concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande serait le suivant :

REFECTION ROUTE DE LA VIEUVILLE – COÛT HT	
Enrobé, entreprise COLAS	55 997.20 €
TOTAL	55 997.20 €

FINANCEMENT	
Fonds de concours	24 722.46 €
Autofinancement communal	31 274.74 €
TOTAL	55 997.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention au titre du fonds de concours

ADOpte l'opération de réfection de la route de la Vieuville et arrête les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Objet n°4 – VENTE BIEN IMMOBILIER COMMUNAL 30 RUE DU PONT DES ARCHES : deux propositions d'achat

Monsieur Le Maire rappelle :

- La commune est propriétaire d'un bien immobilier ancien en pierres de 92 m², sur une parcelle de 828 m², situé 30 rue du Pont des Arches dans le périmètre sauvegardé des Bâtiments de France, inhabitable dans l'état.
- Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, le 28/01/2020 a validé le prix de vente à 30 000 € net vendeur
- La proposition d'achat acceptée lors de la séance du 28 septembre 2021 n'a pas abouti.
- La vente de ce bien est confiée à trois mandataires :
 - . Office notariale ODY - la Guerche de Bretagne
 - . Mme Caroline RABOT, agent indépendant SAFTI - La Guerche de Bretagne
 - . M. Ludovic OLIVEAU VINCENT, agent immobilier ORPI - Chateaubriant
- L'avis des Bâtiments de France du 25/03/2021 informe que ce bien situé en zone UC et donc urbaine, présente un centre traditionnel ou tout bâtiment antérieur au 20^{ème} siècle et de qualité (bâtiments en pierre ou en terre) est un élément du patrimoine communal à conserver et à restaurer. Ce bâtiment ne peut donc pas être démoli.
Les Bâtiments de France imposent de conserver l'aspect et les ouvertures existantes côté rue en acceptant une partie surélevée, et de créer une extension côté jardin en continuité du pignon (côté garage).

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que deux propositions d'achat ont été adressées à la mairie :

- M. Ludovic OLIVEAU VINCENT, agent ORPI, présente une offre le 2 mai 2022 de 25 000 € net vendeur
- Mme Caroline RABOT, agent SAFTI, présente une offre le 27 avril 2022 à 11 000 € net vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de l'agence ORPI de Chateaubriant, présentée le 2 mai 2022 à 25 000 € net vendeur

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Questions diverses :

1/ Lotissement « Les Vallées » :

- Lot n°5 : promesse d'achat signée le 15/04/2022
- Lot n°3 : vente signée auprès du notaire ODY le 03/05/2022
- Extension

2/ Achat de 100 chaises pour la salle communale « Pierre Platier » : nouvelle commande après 2 refus successifs pour mauvaise qualité

3/ Planning élections législatives : dimanche 12 et 19 juin 2022

4/ Subvention DETR accordée pour les travaux énergétiques des salles communales = 31 555.57 €

5/ Argent de poche : réunion de présentation, le samedi 21 mai 2022 à 10h30, pour les jeunes nés en 2005 et 2006

6/ Festival des Désarticulés présent le 8 juillet 2022 à Moutiers : le comité des fêtes proposera un temps convivial en boisson et restauration

7/ SDE : guide des aides 2022 et interrogation sur le fait d'adhérer au syndicat

8/ Prévision recrutement à compter du 1^{er} octobre 2022 pour remplacement Jean-Yves

9/ Invitation à la commémoration du 8 mai

Levée de la séance : 22h45

Prochain conseil : 7 juin 2022 à 20h30

M. COLAS Yves
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David

M. FOLIARD Cédric
Secrétaire

M. ALIX Didier
Excusé

Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan

Mme LEMAILLE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie
Excusée